La trêve hivernale représente une période où EDF / **T :** 01.40.42.22.22 s'appuie sur sa politique de solidarité pour éviter que les dépenses en matière énergétique n'aggravent une situation de précarité. Cette année, cette trêve hivernale s'étale du 1er novembre 2016 au 31 mars 2017. En REGION BRETAGNE / **T :** 02.99.27.10.10, ce sont 82 000 foyers qui sont totalement protégés et 110 000 en REGION DES PAYS DE LA LOIRE / **T :** 02.28.20.50.00. Outre l'accès à des tarifs sociaux, EDF va distribuer 80 000 ampoules LED aux ménages les plus modestes des deux régions. Un total de 40 conseillers dédiés à la solidarité oeuvrent toute l'année pour faire le lien entre les structures de médiation sociale, les associations et les personnes en difficulté.